

Département du Calvados
Canton de Thury-Harcourt
COMMUNE DE LA POMMERAYE

COMPTE RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	L'an deux mille dix-neuf
18.03.2019	Le 25 mars 19 heures 30
Date d'affichage	Le Conseil Municipal légalement convoqué (2 ^e convocation faute de quorum)
18.03.2019	s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PARIS, Maire.
Nombre de Conseillers	<u>Etaient présents</u> :
En exercice : 4	MM. LETELLIER Q., MAZZOCHI G.
Présents : 3	<u>Absent excusé</u> : M. CASTILLON S.
Votants : 3	Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur LETELLIER Quentin a été élu secrétaire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur GONY Bertrand, trésorier de la commune et ouvre la séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17/12/2018

Après lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du 17 décembre 2018.

N° 001/2019 - RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

Monsieur le Maire s'étant retiré de la séance, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LETELLIER Quentin, pour statuer sur le compte administratif :

- Approuve le compte administratif 2018 présenté par le Maire et constate :	
- un excédent de fonctionnement de	+ 21 646,15
<u>Pour mémoire</u>	
- Résultat antérieur reporté	+ 100 560,20
- Résultat cumulé au 31.12.2018	+ 122 206,35
- un déficit d'investissement de	- 2 900,65
<u>Pour mémoire</u>	
- Résultat antérieur reporté	+ 476,00
- Résultat cumulé au 31.12.2018	- 2 424,65
- Approuve le compte de gestion du receveur dont les résultats sont en tous points identiques à ceux du compte administratif	
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :	
- à l'apurement du déficit d'investissement cumulé (cpte 1068)	2 424,65
- à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur-cpte 002)	119 781,70

N° 003/2019 - BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2019 :

Budget général :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 165 761,70 €

Recettes : 165 761,70 €

Section d'investissement :

Dépenses : 39 424,65 €

Recettes : 39 424,65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des présents, d'adopter le budget primitif 2019.

Le principal investissement pour 2019 est la mise en accessibilité et en sécurité de la mairie pour un coût estimé à 35 000 €. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 15 770 €.

N° 002/2019 - ADOPTION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2019

Vu le budget primitif 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de reconduire les taux d'imposition communaux 2018 pour 2019 :

- Taxe d'habitation 10,87 %
- Taxe Foncière bâtie 20,15 %
- Taxe Foncière non bâtie 32,61 %

N° 004/2019 - CONTRAT DE DERATISATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire donne lecture du contrat de dératisation proposé par l'entreprise EMPG pour un traitement chez tous les habitants à l'automne.

Le montant de la prestation pour 2019 s'élève à 451,21 € HT soit 541,45 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de :

- Conclure avec l'entreprise EMPG le contrat de dératisation pour un montant de 451,21 € HT soit 541,45 € TTC.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir entre l'entreprise EMPG et la Commune.

N° 005/2019 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'INSTALLATION CLASSEE ET PLAN D'EPANDAGE DE L'EARL DE LA NOE A BONNOEIL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la demande du bureau de l'environnement et de l'aménagement de la Préfecture, un dossier d'installation classée pour la protection de l'environnement a été déposé par l'EARL de la Noé à Bonnoeil, représentée par MM. Pascal et Daniel GAUQUELIN.

Ce dossier est une régularisation pour un atelier porcin de 1 204 animaux avec une surface d'épandage de 305,28 ha répartie sur les Communes de Bonnoeil, Cesny-Les-Sources (Angoville, Cesny-Bois-Halbout et Placy), Clécy, La Pommeraye, Sassy, Epaney, Bernières d'Ailly et Perrières.

Une consultation du public est ouverte du 25 février 2019 au lundi 25 mars 2019 inclus. Le dossier est consultable à Bonnoeil, siège de l'EARL, mais également dans les communes concernées par l'épandage.

Le bureau de l'environnement et de l'aménagement de la Préfecture demande de soumettre ce dossier à l'avis du Conseil Municipal.

Après présentation du dossier de l'EARL de la Noë, des réponses ont été apportées sur le plan d'épandage et le mode d'élevage de l'atelier porcin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne, à la majorité des votants, un **avis FAVORABLE** à la demande de régularisation d'extension d'un atelier porcin de 1 204 animaux avec une surface d'épandage de 305,28 ha répartie sur les communes de Bonnoeil, Cesny-Les-Sources (Angoville, Cesny-Bois-Halbout et Placy), Clécy, La Pommeraye, Sassy, Epaney, Bernières d'Ailly et Perrières.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► **Elections européennes - permanences du bureau de vote** : Il est procédé à l'établissement des permanences du bureau de vote pour les élections européennes prévues le 26 mai 2019 de 8 h à 18 h. Il sera demandé à des habitants électeurs d'assurer des permanences.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

PARIS J-L.

MAZZOCHI G.

LETELLIER Q.